



ISSN 0750 - 1144

Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi 1901

Agrée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 42

FÉVRIER 1995

NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLES PRÉOCCUPATIONS

Avec notre premier bulletin de l'année 1995, permettez-moi de vous présenter les vœux et que ceux-ci s'accompagnent, pour notre association, de toute la confiance témoignée depuis 20 années.

Cet anniversaire sera bien rempli puisqu'il a débuté par notre participation active au XVème Congrès de la Fédération des Quartiers Anciens «Civitas Nostra».

Il se prolongera par le transfert de notre siège dans les locaux de la Maison Rhodanienne de l'Environnement - 32, rue Ste Hélène 69002 Lyon où siègent les 7 associations fondatrices et d'autres qui en feront la demande expresse.

Ce regroupement a été une volonté de notre Conseil d'Administration car ce sera une «vitrine» qui nous permettra d'accueillir, de consulter et de développer nos actions. Des

moyens tels que salles de conférences, espaces de vente, médiathèque seront mis à la disposition de nos adhérents.

Parallèlement, nous continuerons de poursuivre nos actions ponctuelles; ainsi nous suivrons attentivement les commissions techniques sur les pentes de la Croix-Rousse et, surtout, la fin de l'aménagement de l'îlot de la Paix situé près de la Place des Terreaux.

Cette nouvelle année, notre action sera dirigée vers l'affichage non réglementaire dans le but de sensibiliser les afficheurs de la nécessité de répondre à la demande avec rigueur, lors des campagnes municipales et présidentielles.

Alors, bon vent pour notre association et ses 20 ans, quel bel âge....

Le Président
Jean-Paul DRILLIEN

PROCHAINE RÉUNION CONFÉRENCE

Une réunion ayant pour thème :

L'INDIFFÉRENCE ENVERS NOTRE PATRIMOINE ROMAIN

aura lieu fin mars

Nous comptons sur votre présence.
Une convocation vous sera adressée ultérieurement.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 9 décembre 1994

Le quartier St-Jean a été le décor de notre dernière Assemblée Générale. Nombreux étions-nous à nous être rassemblés autour de notre Président le Vendredi 9 Décembre 1994 à la M.J.C. du Vieux Lyon.

Une malencontreuse extinction de voix ne permit pas à Jean-Paul Drillien de nous parler. Aussi, il souhaita la bienvenue à tous, présenta les excuses des élus absents et remercia de sa présence Mme FEMINIER, Présidente de R.V.L. Il nous présenta M. CHANTEUR, Directeur de la stratégie aux Hospices Civils de Lyon parmi nous ce soir là pour évoquer les orientations des H.C.L.

M. BERCHTOLD reprit alors le flambeau et parla au nom du Président.

En 1995, SEL fêtera son 20ème anniversaire et disposera de nouveaux locaux à la Maison de l'Environnement (33, rue Ste Hélène) dont elle est un membre fondateur. Cette «institution» sera mise à la disposition des associations et du public au mois de mai 1995; l'inauguration aura lieu à l'automne prochain.

Rappelons que le budget s'élève à 10 millions de F. dont 6 millions pour l'acquisition du bâtiment et 4 millions pour sa rénovation-extension. Les collectivités locales (Courly, Conseil Général, Ville de Lyon, Région) sont les propriétaires; la maison sera louée aux associations.

Membre depuis l'origine de «l'association pour une maison de l'environnement», notre présence dans ses locaux nous permettra de développer notre esprit d'ouverture: accueil du public lors de permanences, mise à disposition du bulletin de liaison, mais aussi organisation d'expositions (par exemple: l'affichage réglementaire).

Cette ouverture, nous la pratiquons depuis plusieurs années en tant que

membre de la Fédération Civitas Nostra. Nous participerons donc activement au congrès de janvier 1995, à Lyon.

Selon la tradition Mme GIRAUD, secrétaire, et M. BERCHTOLD, Trésorier communiquèrent leurs rapports annuels. Nous en retiendrons quelques éléments essentiels; l'ensemble a été approuvé à l'unanimité.

• 1994 a été une année dense et riche. SEL a poursuivi assidûment son action: citons la ZPPAUD des pentes de la Croix-Rousse, l'îlot de la Paix, l'affichage publicitaire, le chantier école de la rue de Thou, les aménagements de la rue de la République, des Places des Terreaux et des Célestins, une visite guidée sur le thème des vitraux du quartier de la Préfecture, l'élaboration des bulletins de liaison aux articles variés.

Tels ont été les faits marquants de l'association et, ce, toujours dans un esprit critique, curieux et constructif, mais aussi un esprit associatif, ouvert dans le but d'œuvrer pour Lyon.

Tout au long de l'année, avec Civitas Nostra, RVL et l'UCIL, SEL a travaillé pour 1995 en participant à la préparation du XVème Congrès de la Fédération Européenne des Quartiers Anciens des 27, 28 et 29 Janvier. Le thème retenu est: «Activités Economiques dans la ville: les quartiers anciens n'ont pas dit leur dernier mot»; le programme est dense. Mais ce jour-là aussi les bénévoles seront les bienvenus.

• Au point de vue financier, l'association est en équilibre budgétaire. M.

BERCHTOLD souligna cette année encore que le bulletin de liaison est notre principale dépense.

Le nombre des adhérents reste stable.

• Quant au Conseil d'Administration, Mlle GRASSIS et M. LUDIN sont reconduits, tandis que M. MOTTE est un nouvel administrateur en remplacement de Mme BERTHET.

Les cotisations d'adhésion restent inchangées.

C'est avec humour, malgré l'austérité du sujet, que M. MAYNARD, vice-Président, nous présente le bilan de nos activités au sein de la Commission Technique du P.R.I. des Pentes de la Croix-Rousse.

Depuis 2 ans, nous avons participé à une cinquantaine de visites d'immeubles qui nous ont permis, avec l'appui d'autres intervenants (comme l'Architecte des Bâtiments de France), d'embellir des bâtiments tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Cependant, nous n'avons pas toujours pu sauvegarder des témoignages intéressants de notre patrimoine. Preuve est faite que nous devons persévérer dans un esprit de critique constructive.

Après ses présentations d'usage lors d'une Assemblée Générale, le Président laissait la parole à M. CHANTEUR, Directeur de la stratégie aux H.C.L. afin qu'il nous entretienne des orientations des Hôpitaux à Lyon et de leur évolution, compte tenu des nouvelles maladies et des progrès de la médecine.

HÔPITAUX A LYON : Les orientations des H.C.L.

Directeur de la stratégie aux H.C.L. depuis 1991, M. CHANTEUR nous présente un parcours personnel assez varié: direction d'hôpitaux (Croix-Rousse, Antiquaille), mission sida pendant une dizaine d'années entre autres.

Première observation, il y a un décalage entre nos attentes et la réalité. Depuis trois ans, nous sommes dans une phase de travail.

L'hôpital, comme toute entreprise, est soumis à un univers concurrentiel et doit s'adapter: c'est le marché de la santé. Le malade peut choisir son médecin, peut décider d'aller dans le secteur privé ou public. Les pratiques évoluent:

- la durée d'hospitalisation diminue; en médecine chirurgicale obsétrique par exemple, on est passé de 9000 à 5000 lits. Globalement, les malades sont soignés moins longtemps en milieu hospitalier; les malades eux-mêmes ne souhaitent pas rester trop longtemps; les séquences de soins sont concentrées du lundi au vendredi. Les plateaux techniques sont donc plus nombreux et plus fins.
- grâce notamment à l'évolution des techniques. Mais celles-ci ont un coût: pour l'imagerie à trois dimensions par exemple, on débourse 60 millions de francs; par comparaison, on dépense 7 à 8 millions de francs pour un scanner.

Ainsi, dans nos hôpitaux aux bâtiments anciens, voire historiques, il est difficile d'installer de la très grosse technologie que des soins particuliers exigent. Pensez en outre que certains malades, pour cause d'examen dans un autre service, doivent traverser des espaces ouverts à tous vents ! et nous sommes à l'aube de l'an 2000.

- Pour des maladies comme le Sida ou Helzeimer, le redéploiement des soins est nécessaire. A un moment donné, l'hôpital doit se désinvestir de certaines activités (telle que la chirurgie générale) et se reconvertir; l'hôpital gère des produits.

Prenons l'exemple des hôpitaux suisses:

en 3 ans, leur budget d'exploitation a diminué de 7-8%. Or, en France, on est encore dans une zone de faible croissance; jusqu'en 1996-2000, nous passerons à des régimes différents.

- A Lyon, que représente les H.C.L. en tant qu'entreprise ? Depuis la disparition de Berliet, ils sont la première entreprise de la région Rhône-Alpes en terme d'emplois avec 20.000 personnes. Son poids économique n'est pas négligeable avec un budget de fonctionnement de plus de 6 milliards de francs (soit deux fois celui de la Ville de Lyon) et un budget d'investissement de 400 à 450 millions de francs (qui a doublé en 5 ans).

- Maintenant, recadrons les faits par rapport aux informations que la population lyonnaise trouve dans la presse: le Conseil d'Administration et son Président se déterminent sur la base des orientations votées en février 1992: les H.C.L. ont engagé une réflexion stratégique avec le concours d'une société de conseil externe.

La stratégie débute par l'analyse du projet médical. Vient ensuite l'étude prospective, très large, qui intègre l'analyse des tendances lourdes (comme l'évolution démographique en France et dans la région ou bien le changement soudain d'une pratique médicale).

Les H.C.L. doivent aussi s'adapter aux comportements de la population et tenir compte de l'offre concurrentielle du privé.

Une étude, d'une durée de 15 mois, est menée au sein même des H.C.L. Les compétences sont diverses; il faudra, pour chaque activité, retenir les mêmes orientations.

Enfin, la phase décisionnelle. Pour chaque discipline, une option de choix est prise

pour telle ou telle implantation, tout en veillant à assurer la cohérence sur chaque site.

L'exposé proprement dit étant terminé, nous passons aux questions / réponses:

- **«s'oriente-t-on vers des spécificités ou une mixité des activités dans les hôpitaux ?»**

Tous les cas de figure existent. A Lyon Sud, l'hôpital est généraliste, tandis que «Cardio», «Neuro», Debrousse ou Charriat sont des hôpitaux spécialisés.

- **«Avez-vous inclus dans votre étude stratégique une réflexion sur l'implication de cette restructuration dans les quartiers de la ville ?»**

Jusqu'à ce stade, la réflexion menée est purement médicale. Le programme a été voté au mois de juillet 1994. Depuis cet automne, nous travaillons sur les programmes; pour un "hôpital femme-enfant" par exemple, il faut regrouper les activités pédiatriques (Debrousse, Lyon Sud, E. Herriot).

- **«Les affectations sont-elles faites ?»**

Oui.

- **«et les conséquences sur l'environnement ?»**

Le site actuel de la Croix-Rousse, par exemple, est bien occupé. On a besoin de travailler encore en interne.

- **«Devez-vous avoir l'accord de la région ou de Paris ?»**

Le projet d'établissement est soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle. C'est la même chose pour chaque opération.

- **«Que vont devenir ces bâtiments ? Quels soins de proximité pouvons-nous trouver ? avez-vous pensé au problème d'accès, notamment pour les visites aux malades des hôpitaux Lyon Sud ou**



le site de Vinatier sans métro ?».

Les H.C.L. ne sont pas les seuls hôpitaux en centre ville. Les hôpitaux St Luc-St Joseph ou Charcot sont là. L'Antiquaille, bien que central, n'offre pas de soins d'urgence; il n'a que des services spécialisés.

Sachez qu'une unité de soins, pour une infirmière, nécessite 5 postes budgétaires (matin, après-midi, soir, week-end, congés divers). Autre exemple, le cas de la maternité: l'accessibilité n'est pas toujours synonyme de qualité.

Précisons, enfin, que le groupe de travail de reconversion des sites n'a pas démarré. L'ensemble est un travail de longue haleine.

- **«Quelles sont vos relations avec les services d'urbanisme pour le choix d'implantation d'un nouveau site ?** On a notamment vu des enquêtes publiques de déclassement d'espaces verts à la Croix-Rousse. **Avez-vous le choix de faire ce que vous voulez dans ce domaine ?».**

C'est une constante aux H.C.L. d'acquiescer les terrains environnant existants.

Le projet médical est fait. On va pouvoir aborder ces questions à partir de janvier 1995 avec l'Agence d'Urbanisme.

- «Les bâtiments publics n'ont pas de COS. Les seules contraintes sont celles du respect des espaces verts et du nombre de places de stationnement.

- **«Y-a-t-il une politique d'urbanisme à l'intérieur des espaces, pas seulement en terme de protection, mais aussi d'agrément ?».**

L'Hôpital E. Herriot par exemple est une ville dans la ville avec ses 1300 lits; il y en a 550 à la Croix-Rousse, mais les H.C.L. ne bétonnent pas toujours.

- **«Quels sont les enjeux financiers du plan ?»**

La capacité financière est de 450 millions de francs par an, sans compter les aides extérieures.

Dans une première phase, la délocalisation de Grange-Blanche n'est pas prévue.

- **«Qu'en est-il du tronçon autoroutier ouest à Lyon Sud qui passerait sous les fenêtres de Jules Courmont ?».**

Différents projets existent; les choses évoluent.

En fin de réunion, le Président remercia M. CHANTEUR pour son intervention et les précisions qu'il a pu apporter lors du dialogue.

N'oublions pas que tout n'est pas figé, les plans d'urbanisme évoluent.

Jean-Paul DRILLIEN nous proposa alors de se rencontrer autour du verre de l'amitié.

La Secrétaire
Marielle GIRAUD

ÉTAPE A CANOSSA

Sauvegarde et Embellissement de LYON avait été conviée au lancement officiel des travaux de l'opération de logements sociaux Grande Côte/Burdeau le lundi 19 Décembre 1994 par Monsieur Hervé SEMIN, Président de SAREL, groupe Batigère.

L'implantation récente de ce groupe basé à METZ procède de sa volonté de développement en région Rhône-Alpes dans le domaine de l'habitat social.

Nous nous étions vigoureusement élevés contre ce projet, ce qui ne manquait pas de conférer un aspect assez singulier à notre présence. Nous avions en effet écrit à Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme le 21 Février 1994 pour lui signaler que ce programme de logements se situait à l'emplacement probable, soit de l'accès sud-est de l'amphithéâtre, soit de la jonction de celui-

ci avec le sanctuaire des Trois Gaules.

A cette cérémonie, on aurait pu se croire au Club Med parmi ses gentils membres en train d'être chouchoutés par les gentils animateurs, lorsque la plaque commémorative a été dévoilée.

Cela n'enlève rien à l'oeuvre de l'architecte qui a su s'accommoder des contraintes nombreuses et diverses pour présenter son étude.

Nous nous sommes ensuite rendus au central téléphonique Burdeau tout proche ou un cocktail a été servi dans l'intéressant musée des PTT, ouvert pour l'occasion.

Nous avons toujours eu le sentiment que l'Amphithéâtre des Trois Gaules ne semblait pas procéder d'un grand intérêt auprès des Ediles.

Après quelques discours de circonstance, Monsieur le Maire de LYON a pris la parole et son allocution n'a fait que conforter notre opinion. De là à penser que tous les vestiges romains du Grand LYON ne suscitent que peu de sollicitude de la part des Elus, il y a un pas que nous nous garderons de franchir, mais l'Amphithéâtre semble tout de même être la dernière roue du char... municipal (et non romain !!!).

L'ironie du sort nous avait réservé de nous placer parmi la foule exactement sous un panneau du Musée, dont il paraît cocasse de révéler la teneur:

«Les vrais hommes de Progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du Passé».

Ernest Renan.

Quelle paradoxale contradiction !

André MAYNARD

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 19 JANVIER 1995

Le jeudi, 19 janvier 1995, les Membres de notre Conseil d'Administration se sont réunis afin d'élire un nouveau Bureau.

En présence de Maître DUCHER, Membre fondateur de S.E.L., Monsieur BERCHTOLD a procédé à l'élection des Membres du Bureau 1995. Le quorum étant atteint ceux-ci ont été élus à l'unanimité des Membres présents.

Pour 1995, le Bureau de S.E.L. se compose ainsi :

J.P. DRILLIEN,
Président

A. MAYNARD,
Vice-Président (Urbanisme)

L. BERNADAC,
Vice-Président Adjoint (Urbanisme)

J. BONNARD,
Vice-Président (Communication)

L. BERCHTOLD,
Vice-Présidente adjointe (Communication)

J. GATEAU,
Secrétaire Général

M. GIRAUD,
Secrétaire Générale Adjointe

H. BERCHTOLD,
Trésorier

Monsieur J.P. DRILLIEN remercia les administrateurs de leur confiance renouvelée.

Il nous fit part du calendrier et des thèmes des réunions à venir.

Il nous rappela les quatre points forts de l'année envisagés lors de la dernière Assemblée Générale :

Le Congrès Civitas Nostra se tient à LYON les 27, 28 et 29 janvier 1995; rappelons que le thème est : «Activités économiques : les quartiers anciens n'ont pas dit leur dernier mot».

Deux tables rondes et trois ateliers sont prévus en deux jours. Le Conseil Général et la ville de LYON recevront les congressistes en soirée, respectivement au Musée gallo-romain et à l'Hôtel de Ville. La troisième journée sera plus ludique puisque consacrée à la présentation de l'exposition «30 ans de secteur sauvegardé du Vieux LYON» au Palais St Jean que nous venons de découvrir ce soir. Puis les visiteurs pourront parcourir les traboules du Vieux LYON ou de la Croix-Rousse guidés par des hôtes de l'Office du tourisme.

J.P. DRILLIEN rappela que S.E.L. est partie prenante du Congrès au côté de R.V.L. et Centre Presqu'île.

- Les associations-membres fondateurs, telle que S.E.L., et le public prendront «possession» de la Maison de l'Environnement cette année. Ce sera un bon moyen de se faire connaître, ayant à disposition une salle, une antenne ouverte au public, une boîte aux lettres.
- Notre action sur l'affichage sauvage se poursuit ; notre bulletin de liaison en fera état. Un article paraîtra sur ce sujet dans le B.M.O. de LYON.

- Chacun doit réfléchir à la meilleure façon de fêter les 20 ans de S.E.L.

Pour clore la réunion, le Président céda la parole à Monsieur MAYNARD au sujet de l'aménagement de l'îlot de la Paix : les arcades, en pierres de SAULT-BRENAZ et du Gard, ont disparu du dépôt de l'avenue Sidoine Apollinaire !

Rappelons que Monsieur MAYNARD avait, sur le site, relevé les numéros des pierres des deux arcades complètes, avant leur dépôt à la Sidoine.

Après l'étude de différents projets d'aménagement de l'îlot, compté-tenu notamment de l'ampleur de l'arc, une seule arcade devait être remplacée, symbole de l'histoire du quartier.

C'est un fonctionnaire du Grand LYON qui nous apprit la disparition des arcades. Seuls deux ou trois morceaux laissés - en dehors des limites du dépôt - n'ont pu être emmenés par quelques indécis ! Pour reconstruire... ? !

Conclusion : une nouvelle arcade en pierre sera édifiée.

C'est vers 20 heures que le Président déclara close la réunion du Conseil d'Administration en remerciant chacun de sa présence.

POUR UNE POINTE D'AUDACE AU CONFLUENT !

S vous saviez déjà que Lyon *S*est la ville ou coulent le Rhône, la Saône, et le Beaujolais, aviez vous remarqué que c'est au confluent des deux cours d'eau que convergent et se noient de grandes idées, élaborées en vain ?

Le site est remarquable et, de longue date, nombreux furent ceux qui le promurent, nombreux furent ceux qui ambitionnèrent de grands projets pour le valoriser.

Et de tout cela quel résultat ? Une pointe minable, offerte en spectacle à toute l'Europe, de passage sur le quai d'en face, chaque jour que Dieu fait. Autant dire un résultat décalé vis à vis des soucis de la Municipalité en matière d'image de la Cité.

Alors, allons nous proposer, une fois encore, une grande idée nouvelle irréalisable tant que l'autoroute sera là avec ses autoponts, tant que sera installé le Marché Gare, tant que ..., tant que... ?

Loin de rejeter l'intérêt pour une planification urbaine s'appuyant sur d'ambitieux exercices architecturaux, il nous semble opportun de gérer le court et le moyen terme, avec une approche plus pragmatique et surtout plus efficace.

Que peut-on envisager, dans ces conditions, pour ce site, si ce n'est au moins une amélioration de son aspect ? En effet, il nous paraît inutile, à ce jour, de chercher à le transformer en pôle d'attraction pour le promeneur ; l'environnement sonore y est totalement dissuasif (l'emplacement de l'actuel Port Rambaud est certainement plus propice à la réalisation d'un espace de détente !!.)

Concentrons-nous plutôt sur l'image à donner à ce lieu particulier, riche en symboles, et en outre marquant l'entrée sud de la ville. Epurons cette pointe, et seulement cette pointe, en arrêtant d'expliquer l'inaction à cause de l'existence «du boulo-drome qui n'aurait

pas dû être construit là».

Il est là, et regardons comment aménager l'espace en le prenant en compte quitte à traiter judicieusement son habillage.

Et surtout, gérons la manière de marquer la pointe extrême, avec une approche sérieuse du spectaculaire et de la symbolique, tant pour le jour que pour la nuit, avec l'érection d'une oeuvre artistique ou d'un «Grand Pavois, ou avec tous autres aménagements remarquables et adaptés, tant aux capacités financières que l'on peut y affecter qu'à l'incertitude envers sa pérennité.

Quoiqu'il en soit, agissons, un tant soit peu.

Faisons appel, une fois encore, à des créatifs, et si nécessaire, pour ce qui concerne les grandes idées pour les grands projets, mettons un peu d'eau dans notre vin.

Jacques BONNARD



A LA CONFLUENCE DU TOUT ET DU RIEN !

Il faut reconnaître aux responsables de l'urbanisme lyonnais qu'ils ne manquent pas d'ambition dans certains cas. Ainsi, la Cité Internationale constitue-t-elle sur ses 220.000 m2 le premier chantier de France hors PARIS; ceci devant être réalisé pour l'essentiel sans appel à l'argent du contribuable.

Le confluent Rhône-Saône, unique en son genre en Europe par sa position exceptionnelle en centre-ville, mériterait à n'en pas douter, un traitement de toute aussi grande ampleur. Et le fait est que de nombreux architectes s'en sont déjà donnés à cœur joie pour nous faire rêver et dessiner des projets aussi grandioses qu'à long terme... compte-tenu de la conjoncture économique bien difficile. Tout le monde s'en ferait volontiers une raison si, faute d'avoir pu obtenir TOUT le contenu de ce beau rêve, nous n'avions RIEN d'autre qu'un terrain vague jonché d'ordures à la pointe de la

presqu'île ou qu'un port Rambaud aux trois quarts désert.

Au-delà des grands dessins contenus dans les cartons des grands projets, ne pourrions nous trouver un dessein à très court terme, pour la pointe d'un confluent qui échoue aujourd'hui... sur une épave de bateau émergeant à chaque étiage. Ne pourrait-on, sans grands frais, marquer au contraire notre confluent par un signal, comme le propose Jacques BONNARD ? Pourquoi pas un grand jet d'eau, comme à GENEVE, qui pourrait d'ailleurs être éclairé la nuit dans le cadre du Plan Lumière, pour le plus grand plaisir des passagers en croisière fluviale ou des automobilistes en transit par l'autoroute, automobilistes qui comprendraient ainsi que LYON n'est pas seulement la ville du tunnel sous Fourvière.

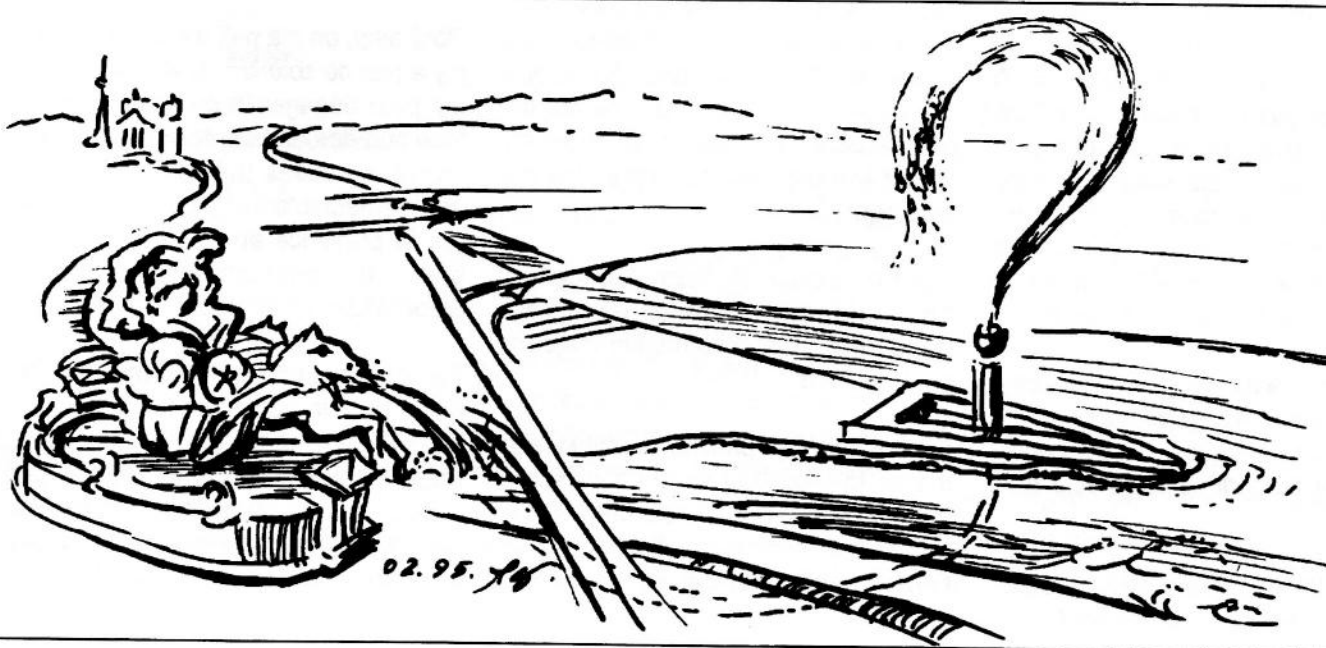
Pour l'aménagement du Port Rambaud, en attendant d'en faire une nouvelle Venise ou un nou-

veau Manhattan, ne peut-on plus modestement en faire... un port, au moins pour la plaisance qui ne demande pas forcément des équipements de grand luxe mais surtout une sécurité d'amarrage et des facilités de ravitaillement en eau, voire en électricité ainsi que des poubelles.

De telles suggestions ne devraient guère être irréalistes sur un plan purement technique. Quant à la volonté d'agir, personne ne peut douter qu'elle devrait bientôt animer chacun des acteurs concernés qui sauront porter ensemble la balle au but et non pas se la renvoyer mutuellement de part et d'autre des haies administratives.

Michel RAFFIN

*Président de l'Alliance
des Rhodaniens*



LA GRANDE MISERE DE L'AQUEDUC DU GIER A BEAUNANT CHEF D'OEUVRE EN PERIL

L'aqueduc du Gier, une des plus grandes réalisations de l'hydraulique romaine, fut édifié au début du second siècle après J.C., sous le règne de l'empereur Hadrien. (117-138)

Le pont-siphon de l'Yzeron, plus communément appelé «les aqueducs de Beaunant», est l'un des vestiges les plus caractéristiques de cette merveille technique.

Ce siphon, long de 2600 mètres, dont 1600 mètres sur la commune de Sainte Foy les Lyon, et 123 mètres de flèche était constitué de douze tuyaux de plomb, partant du réservoir de chasse du Plat de l'Air à Chaponost, descendant directement dans la vallée où ils passaient sur le large pont de Beaunant construit à leur intention, et remontant le versant opposé jusqu'au réservoir de fuite implanté au sud du lieu-dit Narcel.

A l'origine, le pont-siphon de Beaunant avait une longueur de 270 mètres entre les culées, de 290 mètres environ au tablier, une largeur de 7,35 mètres, soit quatre fois plus qu'un pont-canal et une hauteur de 18 mètres sur la rivière. Il comportait trente arches, d'ouverture 6,10 mètres, portées par des piles de 7,35 mètres sur 3,05 mètres. La partie centrale a disparu. Côté amont, il reste les six premières arches, et la neuvième, ainsi que la pile dix, isolée; côté aval huit arches consécutives avant la trentième et dernière, qui manque.

Le pont de Beaunant est un ouvrage insigne, sans équivalent parmi les ponts-siphons antiques. Il a été classé Monument Historique au siècle dernier.

La loi du 31 décembre 1913 a défini

les protections du Patrimoine National et les Pouvoirs Publics se sont, en principe, préoccupés depuis de le préserver des agressions modernes que constituent, principalement, une urbanisation à outrance et un non respect des sites.

L'examen de l'environnement de l'aqueduc à Beaunant, effectué le 20 octobre 1994, amène à des conclusions désastreuses. Le constat est tellement choquant que les adjectifs se bousculent pour le décrire : consternant, affligeant, inqualifiable.

En parodiant le sociologue Edgar Morin, on peut appliquer sa célèbre formule aux abords de l'aqueduc : «l'intolérable est intolérablement toléré»....

Il est pourtant précisé que les immeubles situés dans le périmètre de protection peuvent être classés, voire expropriés, même s'ils ne présentent pas eux mêmes un intérêt historique ou artistique, si cela peut permettre d'isoler, dégager, assainir ou mettre en valeur le monument ou l'immeuble initialement classé.

Il est du devoir de notre Association de décrire dans le détail les agressions dont cette construction majeure est la victime.

Côté amont, un parking anarchique à ras de la pile 10 entouré de masures qui ne dépareraient pas une favela brésilienne, avec des voitures en tous sens, entièrement défoncé, boueux,

détestable à tous égards. Au nord du «parking», des deux côtés resserrés de la route de la Libération des bâtisses sans caractère s'alignent tristement jusqu'au ras des arches. Dans le chemin Verzieux-Ducarre, voie perpendiculaire à la route de la Libération, un garage débouche sous une arche, une autre sert de mini-parking pour deux voitures et enfin un mur de moellons a été édifié à l'intérieur d'une troisième ... Pour la plupart, ces bâtiments sont relativement anciens, mais presque tous postérieurs à l'arrêté de classement. Force est de constater que la réglementation a été systématiquement bafouée depuis toujours !! Il est souhaitable qu'en cas de vente de certains de ces immeubles, la Collectivité concernée préempte au moins ceux qui sont les plus proches du pont-siphon et les détruise, afin de le débarrasser de cette gangue rebutante.

Côté aval, on n'a pas évité le pire, et il n'y a pas de solution. Si un effort a été fait pour dégager la perspective de la face sud des arches, malgré quelques maisons basses qui font écran, elle est irrémédiablement gâchée au nord par la présence en toile de fond des bâtiments construits en 1967 par la Société Lyonnaise pour l'Habitat.

Par quelle aberration, dans les années du triomphe sans partage de l'architecture médiocre, les autorités responsables ont-elles pu délivrer un permis de construire pour édifier de telles verrues à proximité de cet édifice majeur, là encore en violation fla-

grante de la réglementation ayant trait à la protection des abords d'un monument classé ? Comment le Service Régional de Conservation des Monuments Historiques n'a-t-il pas opposé un veto formel à la défiguration définitive de ce site ?

Que s'est-il passé à l'époque ?

Le mur aveugle du collectif le plus proche de l'ensemble «Beaunant» construit par la Société Lyonnaise pour l'Habitat est à 65 mètres de distance environ de la première arche aval encore debout, et le second immeuble orienté sud/sud-ouest avec fenêtres à moins de 100 mètres.

Tout monument classé bénéficie d'une protection qui «s'étend au champ de visibilité dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres». En pratique, il s'agit de l'intérieur d'un cercle dont le centre est l'édifice classé et dont le rayon mesure 500 mètres. On est très loin du compte !

On peut, bien entendu, soutenir a contrario que ces quelques ruines sont sans importance et que l'on en trouve de plus intéressantes et de mieux conservées dans tout le monde romain. Certes, mais elles alimentaient Lugdunum et font partie intégrante du Patrimoine Lyonnais. On pourrait aussi araser toutes les arches qui subsistent, et le problème serait résolu...

On a bien détruit volontairement un témoin important de l'aqueduc dans une propriété privée pour faire place à une piscine en mai 1990. Vous avez bien lu : C'est tout simplement indigne.

Les Elus ne peuvent-ils pas intervenir pour interdire de telles pratiques ? Il y a encore aujourd'hui des vestiges qui risquent d'être détruits, tant sur le do-

maine public que dans des propriétés privées.

A l'évidence, on peut tout faire. On avait bien envisagé, il y a plusieurs décades, de raser le Vieux Lyon pour faire passer une route rapide à deux fois trois voies.

On pourrait penser que cet environnement accablant est suffisamment sordide. Il n'en est rien, car une forêt de publicités diverses «agrémentent» le site.

Les panneaux publicitaires, enseignes ou pré-enseignes, réglementaires ou non, ont donné lieu de notre part à un inventaire qui ne se prétend pas exhaustif, tant il y a pléthore d'implantations hétéroclites.

L'affichage publicitaire est au coeur de nos préoccupations et fait l'objet de notre attention soutenue depuis plusieurs années. Il ne peut y avoir de démonstration plus éclatante que le triste spectacle de Beaunant pour conforter le bien-fondé de notre approche.

La loi 79.1150 du 29.12.1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes a tenté de porter remède à la confusion qui prévalait dans ce domaine.

Toutefois son article 1er, de portée générale, pose comme principe que «chacun a le droit d'exprimer et de diffuser informations et idées, quelle qu'en soit la nature, par le moyen de la publicité, d'enseignes de pré-enseignes, conformément aux lois en vigueur et sous réserve des dispositions de la présente loi».

Cela permet à l'affichage d'éviter un assujettissement au Code de l'Urbanisme, avec les restrictions qui peuvent éventuellement en découler.

L'article 7 de cette même loi précise qu'il ne peut être dérogé à l'interdiction de publicité dans les zones de protection délimitées autour des sites classés que par l'institution de zones de publicité restreinte. La commune de Sainte Foy les Lyon, où est situé le pont-siphon de l'aqueduc du Gier, s'est dotée le 26 juillet 1991 d'un règlement local de publicité. Parmi les considérants, il est apparu aux Ediles que «sur le centre historique des aqueducs de Beaunant, il importe de concilier une activité économique indispensable avec une protection dynamique du Patrimoine».

L'activité économique telle qu'elle existe ne nous paraît pas indispensable en ce lieu, en raison de sa localisation par rapport aux vestiges. L'arrêté institue une zone de publicité restreinte et délimite dans son article 2 les espaces tributaires de ce règlement. Dans le cas de l'aqueduc, il s'agit de la zone IV qui définit un cercle d'un rayon de 200 mètres autour de ces monuments et de la zone IV bis, qui est définie par l'anneau situé à la périphérie extérieure de la zone IV sur une profondeur de 50 m. Il est précisé que le centre de cet anneau est celui de la zone IV. Si la langue française a conservé la clarté qui a fait de tout temps l'orgueil de nos compatriotes, cela veut dire que tout panneau, enseigne ou pré-enseigne est interdit dans un rayon de 250 mètres autour de chaque arche, que ce soit en zones ND, UAb, UAc ou autres, telles qu'elles résultent du Plan d'Occupation des Sols de la commune (P.O.S.)

On peut également remarquer un panneau publicitaire de la Société Vurpas Immobilier, situé à la limite de la zone ND du P.O.S., côté zone UCa -zone péri-centrale à dominante habitat et tertiaire- Cette société propose



L'ABUS DE PUBLICITÉ NUIT A LA BEAUTÉ DE NOS CITÉS

un terrain disponible pour la **construction** de bureaux, locaux, activités... Le sérieux de cette entreprise ne fait pas douter un instant de la possibilité d'obtention par l'acquéreur du terrain d'un permis de construire qui lui permettrait d'édifier des locaux. L'angle nord-ouest du terrain proposé est à environ 25 mètres de l'arche la plus proche. C'est un comble! Et selon une formule classique, «on ne pourrait pas revenir en arrière», car le permis de construire aurait été délivré en conformité avec le P.O.S. récemment approuvé. Une nouvelle verrue viendrait occulter l'aqueduc, selon le même processus qui n'a pas permis d'éviter l'érection d'un immeuble à l'emplacement probable de l'accès sud-est de l'amphithéâtre des Trois Gaules sur les pentes de la Croix-Rousse. Qu'en pense le Service Régional de la Conservation des Monuments Historiques ?? Il est important de noter que l'autorisation donnée à la Société Vurpas d'implanter un panneau peint n'entre pas dans le cadre de l'arrêté de publicité restreinte de la commune de Sainte Foy les Lyon du 26 juillet 1991, mais relève des dispositions de l'article 16, alinéa 2 du décret 82-211 du 24 février 1982 qui dispose que «sont considérées comme enseignes ou pré-enseignes temporaires les enseignes ou pré-enseignes installées pour plus de trois mois, lorsqu'elles signalent... des opérations immobilières... de vente.

Il est facile de comprendre que la complexité de la réglementation fait la joie des afficheurs, dont les conseillers juridiques, parfaitement rodés en la matière trouvent toujours une faille du Droit pour implanter un panneau, une enseigne ou une pré-enseigne dans un endroit qui défie l'esthétique ou tout simplement le bon sens, mais dont la rentabilité est certaine. Les masses d'argent en cause sont tellement importantes et les groupes de pression si puissants qu'il est malaisé de dégager des solutions conformes à une saine vision de l'écologie urbaine.

Que l'on ne fasse pas dire à notre Association ce qu'elle ne dit pas: les articles antérieurs de notre bulletin au sujet de l'affichage ont bien spécifié qu'une publicité intelligente et bien comprise concourt à l'harmonie. La ville de Lyon a donné l'exemple en ne renouvelant pas les contrats qu'elle avait souscrits avec les afficheurs, et en suggérant aux autres communes du Grand Lyon de suivre son exemple. Puisse-t-elle être entendue!

Tout est tellement indécemment qu'il paraît dérisoire de mentionner les lignes électriques qui contribuent à avilir le paysage, en vertu du pouvoir régalien d'EDF.

Cela ne préjuge pas de la question de fond: les divers lois et décrets ayant trait aux monuments protégés, soit classés Monuments Historiques, soit inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (I.S.M.H.) prévalent-ils ?

- Sur le zonage décidé lors de l'approbation du P.O.S. par les Elus d'une commune, qui place en zones UAb ou UCa des espaces très proches d'un monument classé, «qui bénéficie théoriquement à ce titre d'une protection qui s'étend au champ de visibilité n'excédant pas 500 mètres». Ce zonage permet notamment avec un C.O.S. de 0,4 en UC «une urbanisation mixte d'immeubles collectifs et d'habitations individuelles»

- Sur les dispositions de la loi 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, plus particulièrement sur les possibilités de dérogation définies soit dans les articles 7 et 9 en matière d'institution de zones de publicité restreinte -ce dont s'est servie la commune de Sainte Foy pour élaborer son arrêté du 26 juillet 1991-, soit dans l'article 9 au sujet d'institution de zones de publicité élargie.

- Sur les dispositions du décret 82.211 du 21 février 1982, article 16, alinéa 2.

Sauvegarde et Embellissement de Lyon stigmatise cette anarchie. Assez de tergiversations ! Ou la loi protège efficacement tous les édifices classés Monuments Historiques ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, ou il est inutile de promulguer des lois à cet effet.

L'urgence d'une loi, assortie de la parution immédiate de ses décrets d'application, s'impose pour soumettre à une autorisation préalable toute mise en place de publicité, enseigne ou pré-enseigne.

La solution provisoire la plus simple pour éviter la poursuite du massacre paraît la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager -Z.P.P.A.U.P.- ou mieux encore d'instaurer un Secteur Sauvegardé. Ces vestiges le méritent bien.

Il est souhaitable d'entretenir ces arches, voire de les restaurer chaque fois que c'est possible. Un exemple existe à Chaponost, à l'angle de la rue du Docteur Pérard et de l'avenue de Verdun, à l'arrêt de la Régie des Services Automobiles du Rhône, au lieu-dit le Plat de l'Air. Il semble que les seules interventions consistent à Beaunant à éviter les écroulements, non pas tant pour le préjudice que cela pourrait causer à l'édifice, mais en raison du danger que cela pourrait représenter pour les personnes et les biens, ce qui, au demeurant, est parfaitement justifié.

La tristesse que nous ressentons devant l'abandon de cet émouvant témoin de la grandeur de ceux qui nous ont précédés nous fait penser à une célèbre diatribe d'un discours fameux de Cicéron :

O Tempora ! O Mores !

André MAYNARD

LA CLAIRE

De grands domaines, aujourd'hui disparus, existaient autrefois hors des remparts de la ville.

Les rois et les princes y faisaient étape avant leur entrée solennelle dans la cité.

Une simple rue dans le neuvième arrondissement rappelle le manoir de la Claire, qui a été rasé au XIX^e siècle, lors de l'arrivée du chemin de fer à Vaise, dont la gare était à l'époque le terminus de la ligne Paris Lyon.

Cette demeure fut édifée au XVI^e siècle pour Jean Chiarissimo Cionacci, riche marchand d'étoffes, sous le nom de château de la Grande Claire. Cionacci était l'un de ces nombreux italiens venus s'établir dans la ville de la soie.

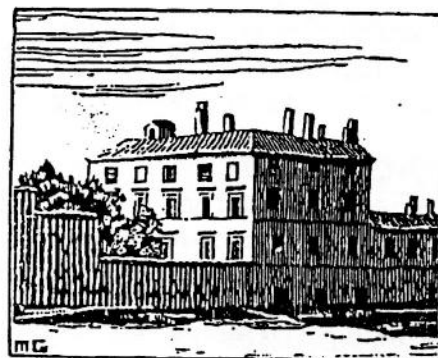
L'entrée était, jadis, décorée d'une porte majestueuse ornée de deux statues de marbre grandeur nature et représentant un satyre et Vénus. Le château était une grande bâtisse rectangulaire, dont le rez de chaussée renfermait une grande cheminée en pierre blanche. Au premier étage se voyaient des décorations en boiserie et ornements de plâtre. Une superbe Bretagne portait les armes accolées de France et de Navarre.

Une somptueuse fontaine, installée au cœur des jardins, était un sujet d'attraction. L'eau coulait dans une vasque carrée, formée de pierre d'albâtre, légère et transparente. Dans le fond se dressait un monticule formé d'assemblages irréguliers de coquilles de toute nature, d'écailles, de pierres marines, de corail blanc et noir et de diverses pierres d'une grande ra-

reté. De ce tertre l'eau jaillit, en partie de petits tuyaux au nombre de cent environ, en partie d'orifices de formes diverses. Le plus grand présente la forme d'une trompe de berger qui surgit entre deux têtes de serpents. Toute la pièce où se trouve cette fontaine est ornée, du haut en bas, sur toutes les parois, de coquillages divers, de perles, de coraux et d'autres produits maritimes, tant que c'est à peine si l'on peut apercevoir la chaux et les enduits de la muraille.

Des récits anciens révèlent l'existence d'une grotte factice, dont les parois simulaient de petites stalactites en ciment. Au fond avait été placée une superbe vasque que Madame Récamier fit transporter à Ecully, lorsqu'elle occupa les lieux dans la première moitié du XIX^e siècle. Cette belle fontaine est encore conservée dans un parc à Ecully.

Chiarissimo Cionacci est mentionné dans un acte du 27 juillet 1581. La peste avait décimé sa famille ; même la contagion disparue, il se faisait livrer par les fenêtres ses somptueuses pièces d'étoffe d'or, d'argent et de soie. Si Chiarissimo Cionacci a édifié la Claire avec magnificence, ce sont les Gayot, ses successeurs qui y mirent la dernière main. Ils firent venir, dit-on, Lenotre pour dessiner à nouveau les jardins



LA CLAIRE en 1870

Le 4 septembre 1595, le roi Henri IV fut reçu au château de la Claire par les échevins lyonnais.

En 1601, Jehan Dubois acheta la propriété et il figure parmi les échevins de la ville en 1614-1615.

A la fin du siège de Lyon, le 2 octobre 1793, le parc de la Claire devint le quartier général de l'armée Précy, et en 1814, ce furent les Autrichiens qui s'y installèrent.

Le vieux manoir a disparu, hélas, massacré par la voie ferrée triomphante, au nom du modernisme du siècle dernier.

Notre mission, plus que jamais est de veiller à ce que ce comportement, qui a perduré jusqu'à une époque récente, soit définitivement aboli des pratiques des responsables à tous les niveaux.

André MAYNARD

D'après les Archives de la Ville de Lyon.

L'ACTUALITE DONT ON PARLE Novembre-Décembre 1994 / Janvier 1995

PATRIMOINE

- Remise en état du Hangar du 1er Film
- Chapelle du Lycée Ampère : retour du maître-autel
- Notre-Dame Saint Vincent : décoration du mur d'abside
- Le Grand Perron : victime de vandalisme
une délocalisation en question

BM 4/12
BMO 13/11 - 21/11
P. 29/12
P.17/1

ESPACES VERTS

- Guide du Grand LYON Nature
- Aménagement de la Feyssine (Villeurbanne)
- Jardins du rosairé réaménagés (Fourrière)

Dossier GL nov 94
P. 17/11
P. 8/12

ESPACES PUBLICS

- La Requalification des espaces publics,
l'amélioration du cadre de vie
Budget primitif de l'année 95 de la ville de LYON

BMO 4/12

QUARTIER DE VAISE

- Plan de développement Vaise-Valmy, projet d'OPA
- Un pôle multimodal à la gare de Vaise
- Un projet pour la gare d'eau de Vaise

BMO 21/11 - P. 28/11
P. 28/11
P. 10/01

LA CROIX-ROUSSE retrouve sa croix

P. 7/12

PRESQU'ILE

- Fresque des grands Lyonnais sur la place Saint Vincent
- Eclairage décoratif des façades rue Pt Edouard Herriot
- Aménagement de la rue de la République
La fin de chantier de la partie nord
Prise en compte de la partie centrale
- Centre d'échanges de Perrache : être ou ne pas être

BMO 13/11 - 21/11 9 à L nov.
BMO 4/12

9 à L. - BMO 13/11
P. 28/11

RIVE GAUCHE

- Evolution des ZAC :
Moncey-Saint Jacques
Bir Hakeim agrandissement)
Jardin de la Buire
Pompidou-Charial
136, avenue Félix Faure
«Quartier Montplaisir»
- Eclairage de l'église de Monchat
- Création d'une aire ludique «Parc de Loisirs» à Gerland

BMO 21/11
BMO 13/11
BMO 4/12
BMO 4/12
BMO 01/01
BMO 4/12
9 à L déc.
BMO 21/11

BMO Bulletin Municipal Officiel

P. Progrès

9 à L. 9 à Lyon

GL Grand Lyon

SAUEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Membre de CIVITAS MOSTRA

Président	Secrétaire	Trésorier
Jean-Paul DRILLIEN 39, rue Félix Jacquier 69006 - LYON TEL : 78.93.04.52	Marielle GIRAUD 14, rue Pierre Corneille 69006 - LYON TEL : 78.52.33.10	Henry BERCHTOLD 21 ^{re} , av. G ^e Leclerc 69160 - TASSIN LA DEMI LUNE TEL : 78.34.34.17

Adhérez à



**SAUEGARDE
ET EMBELLISSEMENT
DE LYON**

17, rue Sully - 69006 LYON - Tél. 78 93 04 52

COTISATION
Membre ADHERENT 130F
Membre BIENFAITEUR
ou PERSONNE MORALE 700F
JEUNE - ETUDIANT 70F

CREDIT LYONNAIS
Agence Le Parc
Compte N° 50 145 V